

Mieux comprendre votre facture d'eau

Le relevé de votre compteur d'eau est réalisé une fois par an. Si vous n'avez pas opté pour le paiement par mensualisation, vous recevez 2 factures par an :

- une sur estimation



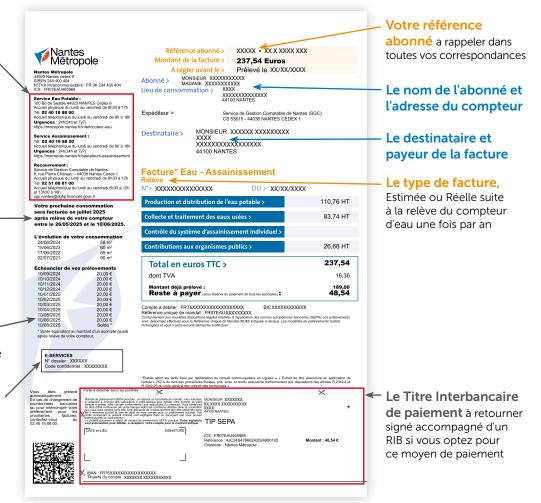
Les Coordonnées de contact :

- Les services d'eau ou d'assainissement pour toutes demandes administratives ou techniques,
- Le Service de Gestion Comptable des finances publiques pour le paiement des factures

La date de prochain relevé de compteur et de votre prochaine facture

Votre échéancier si vous choisissez de mensualiser le paiement de vos prochaines factures

Les codes pour accéder la 1ère fois à votre compte eServices vous permettant de payer votre facture en ligne, télécharger un duplicata, et réaliser de nombreuses démarches en ligne





Choisissez votre solution de paiement

La régie de l'eau et de l'assainissement de Nantes Métropole assure la relève des compteurs qui permet de calculer la facture.

Le paiement s'effectue auprès du Service de Gestion Comptable du Trésor Public.



Rendez-vous sur les eServices pour adhérer au prélèvement Choisissez votre moyen de paiement parmi différentes solutions qui s'adaptent à vos habitudes :





Vous déménagez?

Pensez à nous informer de votre départ du logement en nous indiquant :

- votre nouvelle adresse,
- la date et le relevé d'index de votre compteur,
- les coordonnées du nouveau locataire ou propriétaire.

Vous pouvez réaliser ces démarches en vous connectant sur https://eservices.nantesmetropole.fr, ou en contactant le Centre de Relation Usagers au 02 40 18 88 00 du lundi au vendredi de 8h à 18h.

Nota : vous êtes responsable de votre abonnement et des éventuelles factures qui suivront, si vous ne nous signalez pas votre départ du logement.